

Demande de Dispositif Prévisionnel de Secours

1 document par manifestation ou journée

Formulaire F Acc. 03.01 Révision C

Page 1/2 Modifiée le 3/09/2019

Tout dispositif prévisionnel de secours à personnes doit faire l'objet d'une demande écrite à l'UDSP 64 de la part de l'organisateur de la manifestation ou du rassemblement de personnes.

Cette demande doit être **signée par l'organisateur**, **attestant ainsi l'exactitude des éléments portés** dans le document. Pour cela, ce dernier doit fournir les éléments suivants et les retourner à <u>udsp64.dps@sdis64.fr</u>

Organisme demandeur

		Raison sociale :	
	Adresse :		
	Téléphone fixe :	Téléphone portable :	
	Courriel :		
	Représenté par :	Fonction:	
		Caractéristique de la manifestation	
	Intitulé :		
	Activité/ Type :		
	Dates et horaires/ jour :		
	Horaires souhaités présence	secouristes :	
	Adresse:		
	Nom et fonction du contact ou du chargé de sécurité sur place :		
	Téléphone portable :	Téléphone fixe :	
	□ oui □ Non - Si oui □ Ouve espace ou local :	rt □ Fermé □ en boucle - Nombre de Kms :	
Superfi	cie :	Distance entre les 2 points les plus éloignée :	
	s particuliers 🗆 oui 🗆 Non –		
		Nature de la demande	
Fréquei Effectifs Horaire	s public présent/jour : nce Maximale instantanée) : s d'acteurs (participants, bénévoles e de présence du public : nes ayant des besoins particu	Tranche d'âge :	



Demande de Dispositif Prévisionnel de Secours

1 document par manifestation ou journée

Formulaire F Acc. 03.01 Révision C

Révision C Page 1/2 *Modifiée le 3/09/2019*

□ Couverte - □ Non couverte – Type :	
Voie publique : □ Oui - □ Non Dimension de l'espace naturel :	
Distance de brancardage maximale :	Longueur de la plus grande pente du terrain :
Accessibilité de l'environnement aux secou ☐ Très bonne - ☐ Bonne - ☐ Moyenne - ☐ Ma Commentaires :	
Autres conditions d'accès difficile :	
Consignes particulières à porter à connaissance circulation, sureté et sécurité)	des équipes secouristes : (droit d'accès, véhicules, conditions de
STRUCTURES FIXES DE	SECOURS PUBLIC LES PLUS PROCHES
STRUCTURES FIXES DE Centre d'Incendie et de Secours de : Structure hospitalière de :	Distance : Distance :
Centre d'Incendie et de Secours de : Structure hospitalière de :	Distance :
Centre d'Incendie et de Secours de : Structure hospitalière de :	Distance : Distance :
Centre d'Incendie et de Secours de : Structure hospitalière de :	Distance : Distance : OURS PRESENTS SUR PLACE - Téléphone :
Centre d'Incendie et de Secours de : Structure hospitalière de : **AUTRES SEC Médecin : Nom : Infirmier : - Kinésithérapeute : -	Distance : Distance : OURS PRESENTS SUR PLACE - Téléphone :
Centre d'Incendie et de Secours de : Structure hospitalière de : AUTRES SEC Médecin :	Distance : Distance : OURS PRESENTS SUR PLACE - Téléphone :
Centre d'Incendie et de Secours de : Structure hospitalière de : AUTRES SECOURS Médecin :	Distance : Distance : OURS PRESENTS SUR PLACE - Téléphone : Autres : ⊠

Identité, cachet et signature obligatoire du représentant légal de l'organisme demandeur



Demande de Dispositif Prévisionnel de Secours

1 document par manifestation ou journée

Formulaire F Acc. 03.01 Révision C Page 1/2 Modifiée le 3/09/2019

Grille d'aide au remplissage du formulaire

Activité du rassemblement

- Public assis: spectacle, cérémonie cultuelle, réunion publique, restauration, rendez-vous sportif...
- Public debout : cérémonie cultuelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole...
- Public debout : spectacle avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'événement...
- Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, feria, fête votive, camaval, spectacle de rue, grande parade, rendez-vous sportif sans protection du public par rapport à l'événement
- Evénement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public : hébergement sur site ou à proximité.

	Caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité du site
Très bonne	- Structures permanentes : Bâtiment, salle « en dur », Voies publiques, rues, avec accès dégagés - Conditions d'accès aisés
Bonne	- Structures non permanentes : gradins, tribunes, chapiteaux, Espaces naturels : surface ≤ 2 hectares - Brancardage : 150 m < longueur ≤ 300 m - Terrain en pente sur plus de 100 mètres
Moyenne	- Espaces naturels : 2 ha < surface ≤ 5 ha - Brancardage : 300 m < longueur ≤ 600 m - Terrain en pente sur plus de 150 mètres - Autres conditions d'accès difficiles
Mauvaise	- Espaces naturels : surface > 5 hectares - Brancardage : longueur > 600 mètres - Terrain en pente sur plus de 300 mètres - Autres conditions d'accès difficiles : Talus, escaliers, voies d'accès non carrossables, Progression des secours rendue difficile par la présence du public